

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 avril 2026



SEANCE DU
7 AVRIL 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

COMITE SOCIAL
TERRITORIAL

DÉSIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma. M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite aux élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des représentants du conseil municipal au sein du Comité Social territorial (3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants) pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à cette désignation.

Monsieur le Maire indique que, conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer, à main levée, sur le mode de scrutin pour la désignation des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter le conseil municipal au sein du Comité Social Territorial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » les candidatures suivantes :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Alain BAILLET
- Mildred WERQUIN

Suppléants

- Peggy MIJUN
- Bernard SERIO
- Dominique POCLET

En l'absence d'autres candidatures,

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUIIN Peggy. M. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. BLONDEAU Olivier. Mme GOUAL Rahma), **7 Abstentions** (M. RICHARD Frédéric. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mme DIOUANI Sarah. Mme LAMPIN Laurence).

- **DESIGNE** pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial :

Titulaires

- Stéphanie BARLET
- Alain BAILLET
- Mildred WERQUIN

Suppléants

- Peggy MIJUIIN
- Bernard SERIO
- Dominique POCLET

- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

- **DECIDE** le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de la Collectivité.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance



Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260407-DEL11070420